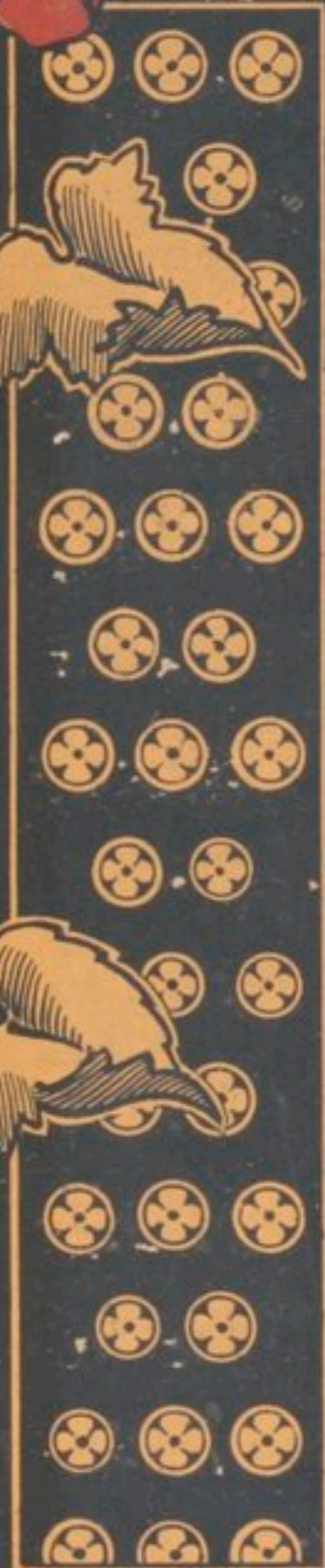
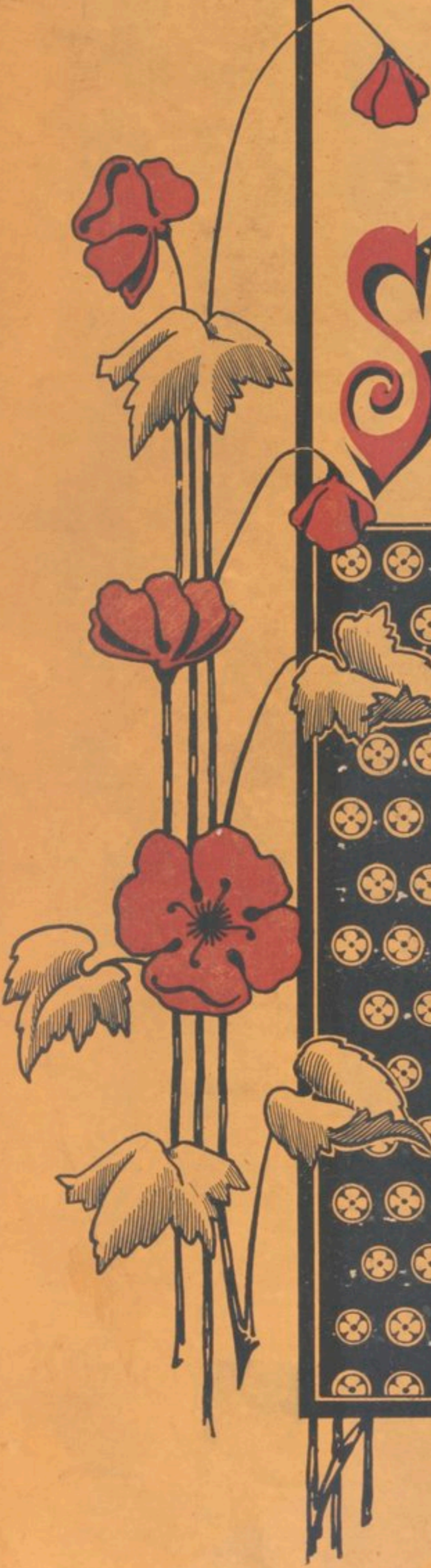


G. DARNEY

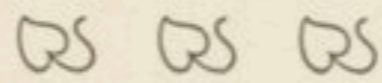
St. CLOUD



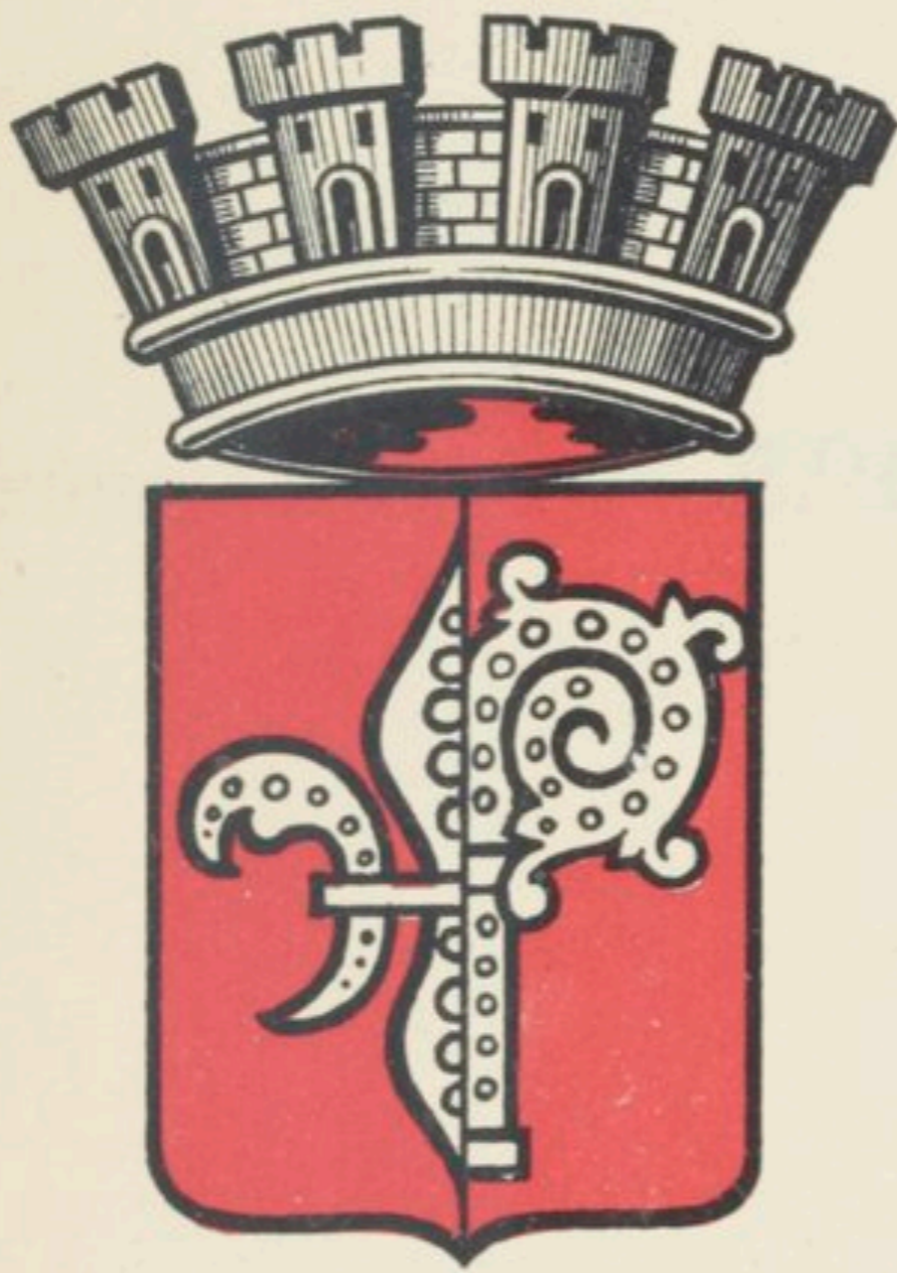
Hommage de l'auteur
G. Darney

SAINT-CLOUD

Georges DARNEY



SAINT-CLOUD



PLESSIS, Libraire

23, Rue de Chateaudun, 23

PARIS (IX^e)

—
1903

4^o Z. Le Senne

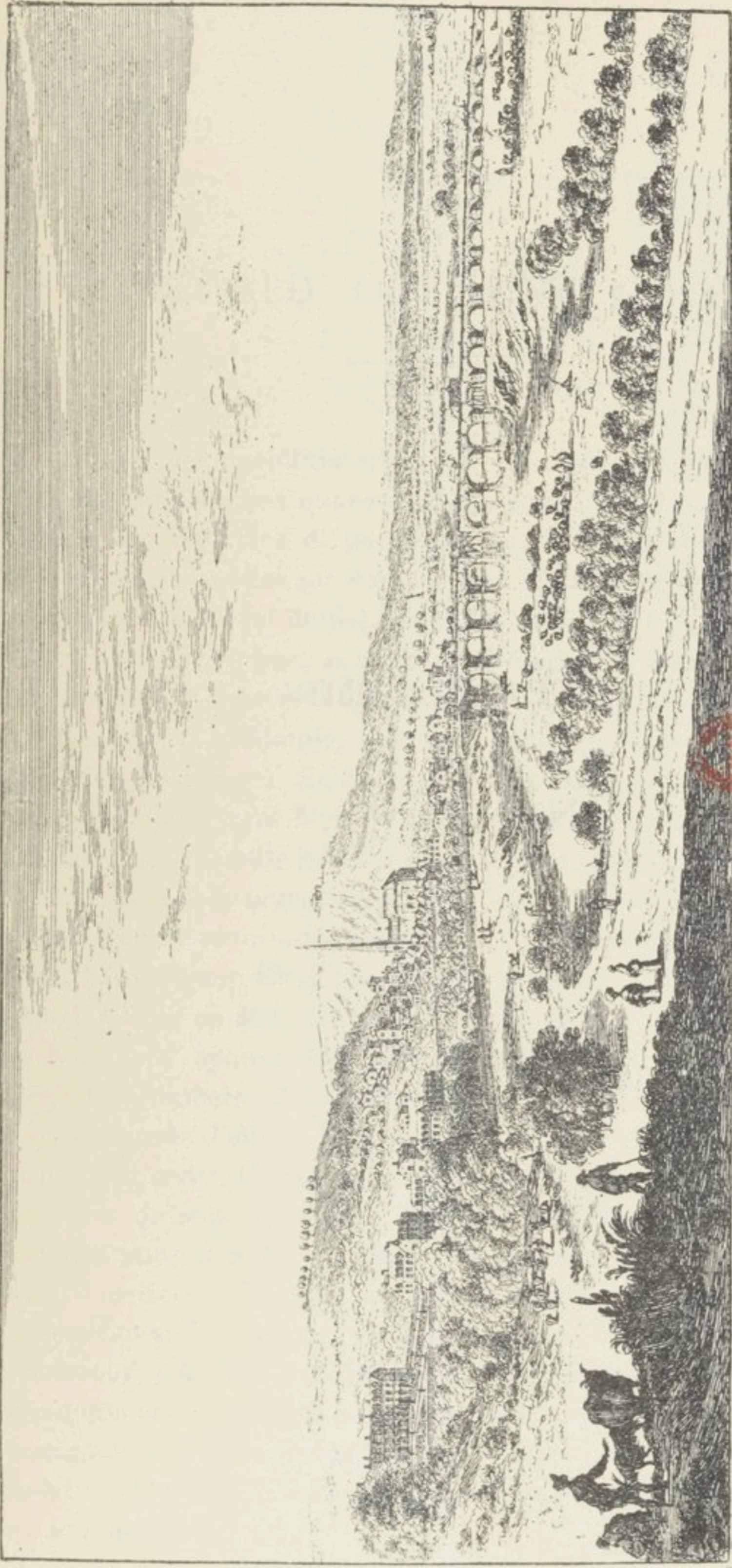
1646

f

A Son Altesse Impériale

Monseigneur

le Prince Victor NAPOLÉON.



Vue de Saint-Cloud au xvii^e siècle.

EXEMPLAIRE

N° 250

I.

CLODOALD OU SAINT CLOUD

La loi de primogéniture n'existait pas encore, lorsque Clovis vint à mourir, laissant quatre fils. Le royaume, comme un bien patrimonial, allait être divisé et de ces divisions allaient surgir des dissensions et des guerres civiles. Childebert devint roi de Paris ; Clotaire fut roi de Soissons ; Clodomir d'Orléans, et enfin Thierry eut, en partage, la royauté d'Austrasie avec Metz pour capitale. Chacun d'eux rêvait d'étendre sa souveraineté et d'agrandir ses états. Ainsi Clodomir, que son ambition poussa à faire la guerre aux Burgondes. Son entreprise fut heureuse : il parvint à faire prisonniers le roi Sigismond, sa femme et ses enfants ; puis, réunissant cette famille infortunée, il la plongea au fond d'un puits desséché dont il fit murer l'orifice.

Cette cruauté révolta les Burgondes. Au nouveau roi de Bourgogne, à Gondemar, Clodomir livra un combat où lui-même trouva la mort. C'était en 526. De sa femme, Godinque ou Gondinque, qui plus tard épousa Clotaire, Clodomir avait eu trois fils : Theobald, Gonthaire et Clodoald, que la reine Clotilde, leur aïeule, fit venir auprès d'elle, à Tours.

Clodomir mort, Childebert et Clotaire songèrent au moyen de s'emparer de son royaume. Le problème n'était point difficile à résoudre pour leur convoitise et leur nature, un peu primitive, toute d'instinct. Un jour, la reine Clotilde reçut un message : « *Envoie-nous les enfants*, lui mandaient les rois de Paris et de Soissons, *pour que nous les élevions à la royauté* ». Grand'mère, autant que reine, Clotilde fut tout heureuse de l'intérêt que ses fils témoignaient à leurs neveux ; elle les confia au messager en leur disant : « *Je croirai n'avoir pas perdu mon fils, si je vous vois régner à sa place* ».

Et les pauvres enfants partirent. A ce moment, Childebert et Clotaire étaient résolus au crime. Lorsque les jeunes princes furent arrivés auprès d'eux, ils dépêchèrent à Clotilde un nouveau messenger dont l'histoire a enregistré le nom. Arcadius avait pour mission de mettre sous les yeux de la veuve de Clovis une paire de ciseaux et une épée nue. En voyant ces objets, la malheureuse reine comprit leur sinistre signification et s'écria : « *Elegit gladium* « *affirmans sibi prius me, si tollerentur pueri ac si tonderentur !* » (1)

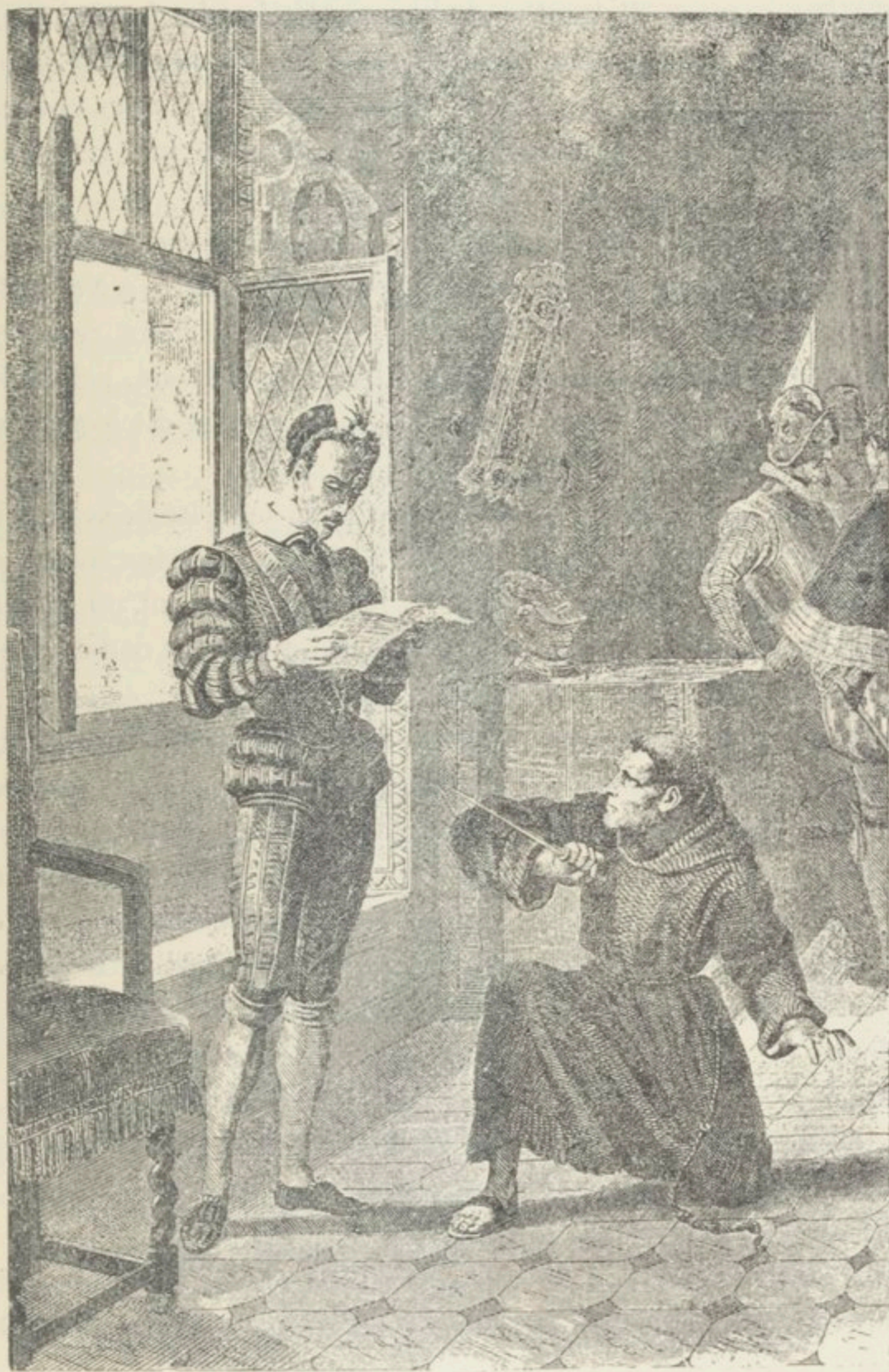
La mort va vite. Arcadius avait, d'ailleurs, reçu l'ordre de faire diligence. Aussitôt que les rois de Paris et de Soissons connurent la réponse de Clotilde, l'atroce boucherie commença. Clotaire s'empara de l'aîné des fils de Clodomir, lui plongea un couteau dans le côté et, à ses pieds, le laissa tomber la chair frémissante encore de douleur, le corps agité des derniers spasmes d'une vie qui va s'éteindre !... Pendant ce temps, le second fils de Clodomir se jetait aux genoux de Childebert et trouvait des accents si touchants que le roi de Paris en fut attendri : lui même, il demanda la grâce de l'enfant au roi de Soissons. Clotaire, alors, entra dans une effroyable fureur. Farouche, ivre de sang, il s'écria : « Livre-moi cet enfant, sinon tu périras pour lui ! »... Et, lâche, Childebert repoussa le pauvre petit être qui, comme son aîné, alla expirer sous le couteau de Clotaire... Le tour de Clodoald était venu... Déjà, les royaux assassins se dirigeaient vers le réduit où il avait été enfermé... Soudain, un grand bruit se fit entendre et les deux meurtriers virent apparaître « des seigneurs franks, suivis d'une « troupe de braves, qui forcèrent les portes, enlevèrent le plus « jeune des enfants, Clodoald, et le mirent en sûreté hors du « palais ». (2)

.....

Pendant quelques années, la vie de Clodoald s'écoula dans une profonde obscurité. Puis, un jour, un saint ermite, nommé Séverin, qui vivait près de Paris, vit venir à lui un jeune homme. Il avait

(1) Joannis de Bussières. *Historia Francisca*. T. 1. p. 48.

(2) A. Thierry. *Lettres sur l'Histolre de France*.



Assassinat de Henri III par Jacques Clément.

de longs cheveux tressés par cordons appelés *flagella* (1), pendants en arrière, marque distinctive de la royauté chez les francs. C'était Clodoald. Le prince, renonçant au trône, venait se placer sous la discipline de l'ermite. Séverin lui ordonna de couper ses cheveux, ce que Clodoald fit sur le champ, et lui prescrivit une retraite en Provence.

Revenu à Paris, « Eusèbe, vingt et unième évêque de Paris, lui « conféra l'ordre de prêtrise » (2) et Clodoald se retira à *Novientum* ou *Novigentum*. « Ce sacré fleuron de la royale fleur, renonçant « aux principautés pour avoir part à l'héritage céleste, prit le froc « des mains de saint Séverin en l'église de ce lieu dit *Nogent-sur-Seine* ». (3)

Le renoncement de Clodoald détermina la sécurité de ses oncles. On dit qu'il se réconcilia avec eux. Si le fait est rien moins que prouvé, il est cependant exact qu'ils lui constituèrent un apanage avec le territoire de *Nogent*, sur lequel, lui-même, fit construire un monastère et édifier une église.

Ce *Nogent*, où se fixait le petit-fils du fondateur de la monarchie française, était une humble bourgade, entourée de forêts épaisses, véritables repaires de loups qui, parfois, ne se gênaient guère pour pénétrer dans Paris. L'accès de ces « sombres forêts » était des plus difficiles et mettait le village à l'abri des incursions des Romains qui, du reste, n'eussent rien trouvé de bon à prendre tant était grande la pauvreté des habitants. Mais l'arrivée de Clodoald fut la cause d'une heureuse transformation. Aidé de quelques personnes que sa piété avait groupées autour de lui, il entreprit le défrichement du sol, et, bientôt, à la place d'une végétation sauvage, tandis que les côteaux se couvrirent de vignes, la plaine produisit de riches moissons.

Le 7 septembre 560, dans son monastère, placé sous l'invocation de saint Martin, Clodoald expira. « Nogent est conséquemment la

(1) Grég. de Tours. *Hist. eccl. Francorum*. L. VI. Chap. 24.

(2) Id. — Id. —

(3) Duchesne. *Antiquités*.

« première fondation royale du Royaume des Français » (1).
« A sa mort, dit Vatout (2), il donna à l'évêque de Paris la ville de
« Nogent. C'est la première donation faite à l'Eglise des Gaules ». Cette donation explique pourquoi les évêques de Paris prirent toujours le titre de *seigneurs de Saint-Cloud*, car, devons-nous ajouter, le legs de Clodoald entraîna pour le village un changement de dénomination et *Noviendum* ou *Novigentum*, c'est-à-dire *Nogent*, devint *Saint-Cloud*, que Nithard (3), en 841, appelait également *Saint-Floud*.

La renommée de Clodoald ne se termina pas avec sa vie. Il avait acquis, dans le cours de son existence monastique, une telle réputation de sainteté qu'il n'était point possible que des miracles ne se produisissent pas autour de son tombeau et que ses reliques ne fussent pas douées de vertus exceptionnelles.

Inhumé au milieu de la crypte de l'église édifiée par ses soins, son cercueil était d'une seule pièce. « Sa tombe était de marbre
« noir, eslevée, devant les troubles, sur quatre colonnes de por-
« phyre » (4). L'auteur de la *Vie de saint Cloud* (5) dit qu'elle avait
« huit ou dix colonnes de marbre mêlé ». Quoi qu'il en soit, ce mausolée, détruit par les huguenots, contenait ces trois distiques :

« *Artubus hunc tumulum Chlodoaldus consecrat almīs*

« *Editus ex regem stemmate perspicuo.*

« *Qui vetitus regni septum retineri caduci*

« *Basilicam studuit hanc fabricare deo*

« *Œclesiæque dedit matricis jure tenandam*

« *Urbis pontifici luque font parisi* ».

(1) Ponce de la Grave. *Tableau hist. des maisons royales, etc.*

(2) *Souvenirs hist. des résidences royales.*

(3) *Hist. des divisions entre les fils de Louis le Débonnaire. Lib. III.*

(4) Duchesne. *Antiquités.*

(5) Pierre Périer.

que Pierre Périer (1), curé de Saint-Cloud à la fin du XVIII^e siècle, a traduit ainsi :

« Cloud, du sang de nos rois, ce rejeton si beau
« De ses membres sacrés honore ce tombeau ;
« N'ayant pu conserver un sceptre périssable,
« Il bâtit au vray Dieu ce temple vénérable,
« Dont il donna le titre et la possession
« A son église cathédrale
« Pour en avoir toujours la juridiction
« Comme matrice et principale ».

D'après l'abbé Lebeuf (2), l'auteur de la *Vie de saint Cloud* n'aurait pas dit, ou n'aurait pas su, tout ce qui concerne les reliques de ce saint, aussi ne nous a-t-il pas initié à toutes leurs tribulations.

Ainsi que cela se pratiquait vers le IX^e siècle, et toutes les fois qu'on le jugeait nécessaire, les ossements des saints étaient extraits de leur cercueil pour être mis en sûreté. A l'approche des Normands, on agit de même pour les restes de saint Cloud et les religieux les transportèrent dans la cathédrale de Paris où ils les laissèrent durant cinq années. Le danger passé, ces restes furent rendus à leur sépulture. C'est de ce tombeau qui « avait sept pieds « de longueur » (3) que l'évêque Aimery de Magnac exhuma les reliques de saint Cloud et les fit placer dans le chœur de l'église, le dimanche 28 avril 1376. L'abbé Lebeuf (4) suppose qu'elles furent déposées dans l'épaisseur du mur, parce que cinquante-trois ans plus tard, alors qu'il y avait, pour elles, quelque péril à rester en évidence, on fit faire une châsse pour les recevoir. « Elle était « de cuivre doré, enrichie de pierreries, avec deux figures d'argent « aux deux bouts représentant le saint. Les quatre vers qu'on lisait « indiquaient l'année et qui supporta la dépense :

« Anno milimo centum quater sed octo
« Supra viginti : tunc tempus certe tenebis
« Quo tullit ossa beati Cloaldi capsula presens
« Condita devote per Fratres atque Decanum ». (5)

(1) *Vie de Saint Cloud.*

(2) *Hist. du diocèse de la Ville de Paris.*

(3) Lebeuf. *Hist. du diocèse et de la Ville de Paris.*

(4) Id. — Id.

(5) Id. — Id.

Il n'est donc pas douteux que la châsse fut faite aux frais du Chapitre; il en fut de même de la translation lorsque, à cause des temps troublés, les reliques furent transportées vers 1429, et demeurèrent jusqu'en 1444 à l'église Saint-Symphorien de la Cité, connue plus tard sous le nom de Chapelle de Saint Luc. Le 12 juillet de cette dernière année, une longue procession se déroulait sur la route, « fut celluy jour reporté le précieux corps de monsieur « Saint Cloud en la ville du saint dont il avoit esté aporté pour « les guerres bien avant seize ans ou environ, et avoit esté à Saint « Symphorien derrière Saint Denis de la Chartre, celluy temps « en garde dans une châsse, et le vindrent querre les bonnes gens « des villes d'autour Saint Cloud à procession, en chantant à Dieu « loüanges » (1).

Le 7 septembre de chaque année, anniversaire de la mort du fils de Clodomir, et le 8 mai, jour choisi pour perpétuer la mémoire de la translation à la cathédrale de Paris, les reliques de saint Cloud étaient portées en procession. Elles se composaient, autrefois, d'un os de l'un des bras et de l'os de l'un des doigts. L'os du bras avait été enchâssé séparément afin de pouvoir l'exposer à la vénération des fidèles. Mais, peu de temps après, ce reliquaire fut dérobé. Le voleur, après s'être approprié les matières précieuses, restitua ou fit restituer à Pierre d'Orgemont, évêque de Paris, la relique dont il ne pouvait tirer aucun parti. « Ce prélat enchâssa lui-même la relique dans un nouveau reliquaire » (1). Quant à l'os de l'un des doigts, il fut renfermé dans une boîte de cristal ayant des pieds de vermeil émaillé et ancien. On le portait également en procession le premier mardi de chaque mois.

Il était écrit que ces reliques n'en finiraient pas avec les vicissitudes. A la Révolution, elles furent encore enlevées de l'église paroissiale et profanées. Voici, d'ailleurs, à cet égard, copie d'une lettre que nous avons reçue de M l'abbé Bouché, vicaire de Saint-Cloud. « Au sujet des reliques, voici à peu près le récit qui m'a « été fait par une vieille paroissienne qui le tenait elle-même de sa

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de Charles VI.*

(2) P. Perier. *Vie de S. Cloud.*

« grand'mère. En 1791, les reliques ne furent pas transportées à
« Versailles, mais brûlées sur la place. Une partie d'entre elles
« furent sauvées, mises dans un sac de cuir et enterrées dans
« l'ancien cimetière à l'endroit où se trouve aujourd'hui la fosse
« de la famille Tessier. Les recherches faites plus tard pour les
« retrouver sont restées infructueuses, le temps et l'humidité ayant
« tout détruit. Toutefois, un os de l'avant-bras put être soustrait
« par Mme Pottée. Après la Révolution, elle le porta à Versailles.
« L'authenticité en fut reconnue, le 29 mai 1848, par Mgr Gros, et
« l'on déposa cette insigne relique dans une nouvelle châsse, la
« première ayant été détruite. La translation en eut lieu dans
« l'église de Saint-Cloud le 12 juin 1848.

« Une seconde relique, conservée dans une famille depuis la
« Révolution, fut remise à M. Saïler, curé de Saint-Cloud en 1858 :
« c'est une vertèbre dorsale et une partie du suaire.

« Pendant la guerre de 1870, on brisa les glaces du reliquaire ;
« mais on retrouva les deux ossements près de la châsse et l'os de
« l'avant-bras fut remplacé dans un tube de cristal facile à enlever
« si de nouveaux dangers venaient à poindre ».

Nous sommes de ceux qui désirent vivement que les légendes soient ramenées à leur destination primitive. De faux miracles, des faits imaginaires, des exagérations ou des singularités décorées d'un nom sacré, portent atteinte à la majesté de la religion, offensent Dieu *qui est la vérité*, sont une impiété, égarent les âmes ardentes ou faibles et poussent à l'irrégion les esprits peu éclairés. Nous ne nous attarderons donc pas dans le récit des miracles attribués aux reliques de saint Cloud ; mais, à titre de curiosité, et simplement parce que tout le monde les connaît, nous ferons mention de deux des légendes concernant ce saint.

Il y a quelques années, on voyait encore, dans le haut de la ville, sur une pierre, l'empreinte d'un pied qui était, disait-on, celui de saint Cloud. Cette pierre, de quarante centimètres carrés environ, ne pouvait être, paraît-il, retournée sans que le côté sur lequel l'empreinte était marquée revînt à la surface. Voici, d'après un historien, l'origine de cette légende : (1)

(1) Jaime. *Le palais impérial de S. Cloud.*

« Clodoald faisait construire son église et trouvait que les travaux
« allaient trop lentement. Il se rendit sur le bateau qui amenait
« sur la rive les matériaux, prit sur ses épaules une des colonnes
« qui devaient soutenir le temple et monta lestement avec cette
« charge. Mais, arrivé à l'endroit où son pas se voit aujourd'hui,
« son pied glissa et, pour se relever, perdant l'équilibre, il fit un
« effort qui imprima son pied dans la pierre. Depuis, ni le temps
« ni le travail des hommes n'ont pu l'effacer. Cette pierre a donné
« son nom à la petite place près de laquelle elle se trouve et qu'on
« appelle le Pas de saint Cloud ».

Cette pierre n'est plus à sa place primitive. Comme elle gênait la circulation, elle fut reportée quelques mètres plus loin, sur la même place, puis déposée dans les sous-sols de l'église paroissiale où elle est encore actuellement.

La seconde tradition concerne la fontaine dite de Saint Cloud, située *rue d'Orléans*, vis-à-vis l'ancien hôpital. Dans le passé, on attribuait à l'eau de cette fontaine la propriété de guérir les écrouelles. Mais il était nécessaire qu'une cérémonie religieuse eût lieu auparavant. Le jour de la procession toute spéciale dont cette fontaine était le but, on trempait l'os du doigt de saint Cloud dans l'eau où le prêtre décrivait une croix. Dès cet instant, l'eau était bénite et, employée alors par les malades, elle avait la vertu, assure-t-on, de guérir leurs maux (1).

Mais revenons au monastère, dont nul ne connaît l'emplacement. Il existe bien encore, sur la *place de l'Eglise* actuelle, des vestiges de soubassement qui autorisent les conjectures. Toutefois, nous ferons remarquer que l'église n'a pas été édifiée sur l'emplacement occupé par l'ancienne, mais à côté; de sorte que les traces de construction visibles contre et sous la maison Desfossés nous paraissent appartenir plutôt à l'ancien temple.

C'est seulement en 765 que l'on trouve le premier nom d'un abbé de Saint-Cloud. Il est établi, en effet, que Johannès, abbé de *Sancto Flodoaldo*, assista à l'assemblée d'Attignies qui eut lieu en cette année, avec Lantfrid, abbé de Saint-Germain-des-Prés, et

(1) Jaime *Le palais impérial de S. Cloud.*

Fulrad, abbé de Saint-Denis (1). En 811, il y avait une abbaye séculière qu'on appelait *Congregatio fratrum* (2) à laquelle Etienne, comte de Paris et Amaltrude, sa femme, donnèrent, par acte de la même année, des biens considérables (3). Vers 900, le monastère subit une transformation : il devint une collégiale de neuf chanoines. Il en résulta, en même temps, des contestations qui durèrent assez longtemps et nécessitèrent l'intervention papale. Benoît VII, par une bulle datée du 3 des calendes de janvier, c'est-à-dire du 30 décembre 982, confirma à « Eliséard, évêque de « Paris, la possession, entre autres abbayes, de celle de Saint-« Cloud » (4). Dans les monuments ayant trait au passé, nous avons encore trouvé les noms de deux abbés : *Hudo de Sancto Clodoaldo*, qui figure parmi les signataires de la donation, en 1096, de Montmartre à Saint-Martin-des-Champs (5), *Seherio de Sancto Clodoaldo* dont il est fait mention dans les *Lettres* de Maurice, évêque de Paris en 1191.

Le don de Clodoald à l'évêque de Paris et, par suite, à ses successeurs, eut pour conséquence, avons-nous dit, de les créer *Seigneurs de Saint-Cloud*. Non seulement ils possédaient le monastère et les biens qui y étaient attachés, mais ils avaient, en outre, une propriété qui leur était personnelle et leur servait de résidence. C'est là que Guillaume de Seignelai, évêque, atteint de consommation, se retira et mourut le 23 novembre 1223. Plusieurs évêques s'efforcèrent d'augmenter l'étendue de ce domaine dont on ne possède aucun plan et auquel il semble impossible d'assigner un emplacement précis. C'est ainsi qu'en 1256, l'évêque de Paris, Renaud de Corbeil, achète des biens possédés par Jean de Nointel, chevalier et Agnès de Pierènes, sa femme. Ces biens étaient tenus par Roger de Ville d'Airay — Ville d'Avray —, écuyer à dix sols de service. Le même achète également à Roger et à Ragon de

(1) *Annal. Bened.* T. III.

(2) *Charta Steph. Comit. in hist. eccl. Part. T. 1.*

(3) Guibert *Hist. des villes de France.*

(4) Duplessis. *Ann. de Paris.*

(5) Félibien. *Hist. de Paris.*

Balisi tout leur fief de Saint-Cloud (1). En 1282, Ramef de Homblanière, évêque de Paris, réunit à sa seigneurie le fief de Guillaume de Bécon, chevalier.

Il va sans dire que la suzeraineté des évêques de Paris sur le village de Saint-Cloud, ou plutôt sur la *ville* comme il était dit en 1134 dans une lettre de Louis VI relative à l'abbaye de Montmartre, entraînait les droits seigneuriaux. En 1290, le droit de chasse dans les bois de Saint-Cloud, qui n'étaient autres que le bois de Boulogne actuel, leur fut confirmé ; déjà, en 1218, ils avaient été mis en possession des moulins existants sur le pont et dont la propriété était revendiquée par l'abbé de Saint-Denis. Le droit de taille serve, que les seigneurs avaient de lever une certaine somme de deniers sur leurs sujets serfs que l'on appelait hommes taillables, semble avoir été exercé même par Clodoald, au moins peu de temps avant sa mort. Les évêques de Paris eurent donc ce même droit qu'ils pouvaient exercer surtout le jour de Saint André ou 30 novembre. Mais, ils en usèrent avec une telle modération et si rarement que sous Charles VI les habitants de Saint-Cloud avaient perdu l'habitude de payer cet impôt. Si bien que sommés de s'exécuter, ils refusèrent. Ils y furent cependant contraints par une sentence du bailli de l'évêque qu'un arrêt du Parlement confirma en 1381. Déjà en 1375, alors que le chapitre de la collégiale comprenait « un doyen électif, un chantre, neuf « chanoines, un chefcier, un maître et six enfants de chœur » (2) et que l'évêque nommait aux prébendes, la Communauté avait fait des difficultés pour payer 100 livres de taille ; elle considérait cette somme comme beaucoup trop élevée... Une procédure fut engagée et le Parlement, en 1429, donnant raison à la Communauté, réduisit la taille à vingt-quatre livres, même pour les années qui restaient dues.

En 1674, par lettres patentes données à Versailles le 7 avril et enregistrées au Parlement le 18 août 1690, Louis XIV érigea en

(1) *Chart. maj. Ep. Par. Dubois Collect. mss.*

(2) *Poncet de la Grave. Tabl. hist. des maisons royales, châteaux, etc.*

duché pairie la seigneurie de Saint-Cloud que possédaient suzerainement les archevêques de Paris, et affecta à perpétuité ce titre à François de Harlay de Champvallon et à ses successeurs. Cet archevêque s'était montré un des plus chauds partisans de la Cour dans les querelles du jansénisme et de l'ultramontisme. Ambitieux, ce prélat avait aspiré à la succession de Mazarin, puis au poste, plus modeste, de chancelier. Ayant échoué, il dut se contenter de la direction des affaires du clergé régulier, ministère auquel son esprit facile et conciliant le rendait éminemment propre et dont il s'acquitta, d'ailleurs, avec autant de zèle que de succès. D'Aguesseau, dans ses *Œuvres* (1) nous fait entendre que cet archevêque était plus attentif à donner de bons conseils qu'à prêcher d'exemple et les *Lettres* de M^{me} de Sévigné confirment cette appréciation.

La dignité conférée par Louis XIV aux archevêques de Paris leur donna droit de prendre place au Parlement : ce titre faisant de chacun d'eux un conseiller d'honneur né. En 1698, le successeur immédiat de François de Harlay, prenant part au Conseil d'Etat privé du roi, eut à rendre un arrêt au sujet du maintien des « confrères pèlerins dans le droit du patronage de l'église Saint-Jacques de l'Hôpital ». Au bas de cet arrêt, Messire Louis Antoine de Noailles, archevêque de Paris signa : *duc de Saint-Cloud, pair de France* (2). Le dernier qui fit suivre sa signature de ces titres fut Monseigneur de Quelen, mort en 1839.

Enfin les armes de l'Eglise Métropolitaine de Paris et celles du duché de Saint-Cloud furent et sont encore : *d'azur semé de fleurs de lis d'or à la crosse de même posée en pal brochant sur le tout.*

(1) T. XIII, p. 162.

(2) D. Félibien. *Hist. de Paris*